

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Lot : 5 985 981 (106, 60<sup>e</sup> Avenue)

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée, qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le mardi 6 juillet 2021 à 19 h 30, en visioconférence. Le lien zoom sera disponible : [www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/seance/html](http://www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/seance/html).

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets :**

Demande à l'effet de permettre l'implantation d'un agrandissement du garage existant de type résidentiel empiétant dans la cour avant alors que l'article 5.5 du Règlement de zonage 231-2006 précise que tout bâtiment accessoire à l'habitation doit être érigé dans la cour arrière et les cours latérales.

#### **Identification du site concerné :**

Lot 5 985 981 au 106, 60<sup>e</sup> Avenue.

#### **Consultation écrite :**

1. L'arrêté ministériel numéro 2020-049 prévoit qu'en raison du contexte d'urgence sanitaire actuel (COVID-19), la municipalité doit tenir une consultation écrite afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le conseil relativement à la présente demande. Les intéressés sont invités à transmettre leur commentaire avant le 1 juillet 2021, 11 h de la manière suivante :

par courriel : [dq@ileauxnoix.qc.ca](mailto:dq@ileauxnoix.qc.ca)  
par la poste ou dans la chute à courrier : Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
959, rue Principale  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

2. Toute personne adressant un commentaire à la municipalité doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel.

3. Les commentaires seront soumis aux membres du conseil municipal lors de la séance du conseil du 6 juillet 2021.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 16 juin 2021



Edith Létourneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière